



N° 247

le 5 novembre 1991

LE CANADA ET L'ARGENTINE SIGNENT UN ACCORD SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada et l'Argentine avaient conclu un Accord sur l'encouragement et la protection des investissements à l'étranger. L'Accord a été signé aujourd'hui à Toronto par M^{me} McDougall et le ministre argentin des Relations étrangères, M. Guido Di Tella.

«Cet accord contribuera à renforcer les relations économiques et commerciales entre nos deux pays», a déclaré M^{me} McDougall.

L'Accord sur l'encouragement et la protection des investissements à l'étranger prévoit le traitement de la nation la plus favorisée et le traitement national pour les investisseurs canadiens et argentins. Il prévoit aussi une compensation pour pertes ou expropriation, le libre transfert de fonds en monnaies convertibles ainsi que des mécanismes de règlement des différends au moyen de tribunaux d'arbitrage internationaux.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874